

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 septembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DAE 125 Subventions (218.000 euros) et conventions avec le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Paris et la Cité Internationale Universitaire de Paris.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions au Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de Paris et à la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP) et de l'autoriser à signer les conventions correspondantes ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec le CROUS de Paris.

Article 2 : Une subvention de 30.000 euros est attribuée au CROUS de Paris, sis 39 avenue Georges Bernanos, (5e), pour la mise en place d'un service d'accueil des étudiants internationaux (Welcome Desk Paris) au titre de l'exercice 2018.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la Cité Internationale Universitaire de Paris.

Article 4 : Une subvention de 88.000 euros est attribuée à la Cité Internationale Universitaire de Paris, sise 19 boulevard Jourdan (14e) pour la mise en place d'un service d'accueil des étudiants internationaux (Welcome Desk Paris) au titre de l'exercice 2018.

Article 5 : Une subvention de 100.000 euros est attribuée à la Cité Internationale Universitaire de Paris, sise 19 boulevard Jourdan (14e) pour la mise en place du dispositif ACC&SS Paris Centre au titre de l'exercice 2018.

Article 6 : Les dépenses correspondantes aux articles 2, 4 et 5 seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2018, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO